

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin deux mille vingt- quatre par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 32 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,
M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. COURTOIS, M. ROBLIN, Mme DAVID,
M. CARREZ, Mme BELLAL, M. MANET, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, Mme ALLARD,
M. RENÉ, Mme VALETTE, M. BAZIN, Mme PECOT, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS,
Mme CALIANDRO-CHARLON, M. GRIGNON, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE,
M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . M. PEREZ Bruno ayant donné pouvoir à M. Laurent COURTOIS
- . Mme DANI Natacha ayant donné pouvoir à M. Thomas BERRUEZO
- . M. PELLE Pierre ayant donné pouvoir à Mme Christel ROYER
- . M. BUGEJA Pierre ayant donné pouvoir à Mme Marie BRANES
- . M. MONTEIRO David ayant donné pouvoir à M. David BOUCHET
- . Mme RIVES Célia ayant donné pouvoir à M. Patrick MOUGE
- . Mme ANTUNES Andréia Sofia ayant donné pouvoir à M. Michel MARTET

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBOIS

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2024, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 63 000,00 euros souscrit par SNL PROLOGUE, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°2 du lot n°1 (assurance des dommages aux biens et des risques annexes) des marchés d'assurances pour la commune du Perreux-sur-Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution du marché public de plantations d'arbres et travaux annexes, par 39 voix pour,
- Pris acte, de l'attribution des marchés de prestations d'espaces verts - lots 1 et 2, année 2024-2025 (1 an reconductible 3 fois), et autorisé Madame le Maire à signer les documents afférent au marché,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la ville, le centre communal d'action sociale (CCAS) et la régie du Centre Des Bords de Marne (CDBM) relative au lancement de la procédure de passation du marché public « assurances risques statutaires » année 2024-2025 , et autorisé Madame le Maire à signer tout document y afférent, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot n°2 : mobiliers urbains plastiques (à mémoire de forme), avec la société LE POTELET, et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant tel qu'annexé au rapport, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention définissant les interventions entre la Commune et la Société Des Grands Projets, et autorisé Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les avis relatifs à l'avis préalable à l'enquête publique sur le projet « Bus Bords de Marne », par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles A 99 et 100 sises 4, 4bis et 4ter au Perreux-sur-Marne au prix de 770 000 €, et autorisé Madame le Maire à signer tout document y afférent, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la fixation d'un taux de taxe d'aménagement majorée à 20% sur les références cadastrales figurées sur le plan joint et correspondants aux zones UA, UB du PLUI, ainsi qu'un taux de 5 % pour les autres références cadastrales non visées par le plan joint, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000 euros à l'association des commerçants des Joncs Marins et de la Maltournée, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification de l'agrément du multi accueil « Les Petits Joncs Marins », à 42 places au lieu de 48 places, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelles pour les agents municipaux, et a adopté les montants bruts de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ainsi que le principe du versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents municipaux de la Ville et du CCAS, par 39 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,



Christel ROYER